

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 27 novembre 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

**Présents** : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Patricia TONNELIER, Patrice LABOULLE, Martin WINYARD, Carole GUINOT, Sandrine RICHO

**Pouvoirs** : Bernard SARDA donne pouvoir à Jean ESCOLA  
Alain CECCHINATO donne pouvoir à Gérard TARDIEU  
Catherine MIAILHES donne pouvoir à Georges COMBES  
Eric BLANC donne pouvoir à Martin WINYARD

#### **-1- Décision modificative : Travaux avenue de la Française**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de prévoir au budget pour cette fin d'année des crédits pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Française.

La construction de nouveaux lotissements a accéléré la réalisation des travaux.

Il indique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 242.000 €, une partie sera prise en charge par les promoteurs qui ont signé un PUP.

Il propose de basculer les crédits prévus et non utilisés en investissement sur ce nouveau programme.

**Le conseil donne son accord pour la décision modificative proposée.**

#### **-2- Déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste. Délibération complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 09 octobre 2017 par laquelle le conseil a déclaré en état d'abandon manifeste l'immeuble situé 2 rue du couvent cadastré sous le numéro AB 129.

Il précise qu'il y a lieu de déterminer les conditions de mise à disposition du dossier au public, et présente le projet qui sera réalisé à l'aboutissement de la procédure d'état d'abandon manifeste du bien après démolition du bâtiment menaçant ruine. Il s'agit de la mise en place de 4 containers d'ordures ménagères enterrés. Cette réalisation permettrait de libérer, dans un souci esthétique le centre du village des containers apparents.

**Le conseil décide que le dossier complet de l'Etat d'abandon manifeste de l'immeuble situé 2 rue du couvent sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h. du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 5 janvier 2018. Un registre sera tenu à la disposition des personnes souhaitant faire des remarques. Publicité de cette enquête sera faite sur les tableaux d'affichage et le site de la commune.**

**Approuve le projet de mise en place de 4 containers enterrés sur l'emplacement de l'immeuble une fois que celui-ci aura été démoli.**

**-3- Contrat de bail commercial : nouveau local bureau de tabac**

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de bail commercial, que la commune se propose de signer avec M. Boris ALAVERDOV pour la location du nouveau local du bureau de tabac.

Le bureau de tabac devrait s'installer à cet emplacement situé en rez de chaussée de l'immeuble 10 grand rue en début d'année 2018.

Il donne lecture du contrat de bail commercial et précise que le montant mensuel sera de 580 € Hors Charges. La date d'aménagement n'est pas encore précisée elle dépendra de l'achèvement des travaux de mise aux normes du local qui sont en cours.

**Le conseil donne son accord pour que la commune s'engage auprès de M. ALAVERDOV pour la location du local situé au rez de chaussée de l'immeuble situé au 10 Grand'rue à Ginestas.**

La séance est levée à 20 heures 45.